

IMPACT DES ARCHIVES ORALES DANS LA CONSTITUTION DU PATRIMOINE CULTUREL CONGOLAIS. CAS DE LA MUSIQUE TRADITIONNELLE

IMPACT OF ORAL ARCHIVES IN THE CONSTITUTION OF CONGOLESE CULTURAL HERITAGE. CASE OF TRADITIONAL MUSIC

BEYA OBONGA Béatrice¹

Beatriceobong157@gmail.com

(+243) 823431394

Résumé

L'homme blanc a usé de toutes ses forces pour arrêter le développement de l'Afrique en imposant sa culture.

Ce produit européen, est la cause principalement de désordres que l'on rencontre dans en République démocratique du Congo. D'où la nécessité de revaloriser dans ce pays, la culture d'une manière générale et les archives orales d'une manière particulière.

Cette revalorisation passe par l'éducation familiale et scolaire ainsi que par la science, par le canal de la production des œuvres appropriées, c'est là l'objectif poursuivi par le présent article.

Mots clés : *Archives orales, colonisation, culture, musique traditionnelle, revalorisation*

Reçu le : 2 septembre 2024.

Accepté le : 3 juillet 2025.

Summary

The white man used all his strength to stop the development of Africa by imposing his culture.

This European product is the main cause of the disorders found in the Democratic Republic of Congo. Hence the need to revalue culture in this country in general and oral archives in particular.

This revaluation comes through family and school education as well as through science, through the production of appropriate works, this is the objective pursued by this article.

¹ Licenciée en Archivistique de l'Université de Kinshasa, Apprenante en DEA / DES à l'Université de Kinshasa, Chef de service de Documentation et Archives et chercheuse au Musée national de la République Démocratique du Congo, Assistante à l'Université de Kinshasa.

Keywords : *Oral archives, colonization, culture, traditional music, revaluation.*

Received : September 2, 2024.

Accepted : July 3, 2005.

0. Introduction

L'objectif poursuivi dans le présent article consiste à évaluer le rôle des traditions orales en général et de la musique traditionnelle en particulier dans la constitution du patrimoine culturel congolais.

En clair, ces traditions orales s'analysent en archives orales du point de vue de l'information et du mode de transmission de l'information.

Cet article porte sur trois points essentiels à savoir :

1. Les traditions orales dans la constitution du patrimoine culturel congolais ;
2. Le Congolais face à la musique traditionnelle ;
3. Quel regard faudrait-il porter sur la musique traditionnelle ?

I. Les traditions orales dans la constitution du patrimoine culturel congolais

I.1. Les traditions aux Musées du Congo

La République démocratique du Congo est considérée comme un pays sans écriture. Jadis, nos ancêtres faisaient tout sans se référer aux écrits car notre culture n'est pas sribale mais plutôt orale (MUDIM'BANI YAMBU KABEMBELE, 2022, à 15 h 35').

C'est à partir de 1885 que la scribalité a fait son entrée au Congo par les Belges, sous le prétexte d'amener les autochtones au même degré de culture et de développement économique que celui atteint en Europe. En réalité, cette entrée de la scribalité était une politique des Blancs pour imposer aux Noirs leur culture afin de bien nous coloniser. Dès le début, l'objectif était d'inculquer la culture européenne pour former des auxiliaires de la colonisation sous prétexte d'une mission civilisatrice. Tout était pour extraire les Africains de leur propre culture (MUDIM'BANI YAMBU KABEMBELE, 2017 : 87).

Les traditions orales forment une partie essentielle du patrimoine culturel de la République démocratique du Congo.

Les traditions orales en tant que source historique demeurent vivantes et représentent la mémoire collective des peuples africains. Au commencement était le verbe. Il y a en effet une priorité chronologique et logique manifeste de la parole sur l'écriture. C'est la parole qui distingue l'homme de l'animal et non l'écriture. Ce serait une erreur grossière de les mettre sur le même pied d'égalité, car la parole seule est essentielle au statut de l'homme (TSHIMANGA KUTANGUDIKU, 2022, 10 h 30').

Parmi les dépositaires des traditions orales, nous citons les griots, les chanteurs, les prêtres, les maîtres-artisans, les patriarches et les chefs des familles. Ces traditions orales se présentent sous trois formes essentielles, la prose, la prose rythmée et la poésie chantée ou non. Du point de vue du fond, diviser les traditions orales en textes historiques notamment les généalogies, chroniques, récits historiques, poèmes épiques, lyriques, pastoraux, contes, fables, devises, devinettes, théâtres, textes religieux ou initiatiques, est une manière de favoriser l'échange de messages entre les interlocuteurs physiquement et psychologiquement présents l'un et l'autre, à l'intérieur d'un environnement sociétal donné (BOKONGA EKANGA BOTOMBELE, 1975 : 16).

I.2. Projets de revalorisation

L'Institut des Musées nationaux du Congo (IMNC) qui est le sanctuaire de la culture, a effectué différentes missions de 1974 à 1988 pour récolter les objets muséaux. Ces descentes sur le terrain sont accompagnées d'un patrimoine archivistique important pour leur interprétation.

Ce patrimoine dit archivistique a été constitué grâce aux témoignages des gens attirés ou carrément des traditions orales, faute de quoi ces objets muséaux ne seraient que des objets beaux à voir mais sans aucune valeur informationnelle.

Ces archives dites "fiches photographiques" expliquent la raison d'existence de l'IMNC. Ces témoignages sont transmis de génération en génération pour sauvegarder l'histoire du pays.

Grâce aux missions citées ci-haut, l'Institut des Musées nationaux du Congo compte plus ou moins 45.000 objets ethnographiques, 12.840 fiches photographiques, 52.960 négatifs, 1.345 heures sonores et un fonds important de collections archéologiques. Il possède aussi des monuments coloniaux et 812 tableaux des peintures (IBONGO GULINGULA, 2012 : 10).

Depuis plus de cent ans, dans un monde en perpétuel changement, le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) joue son rôle de lien de mémoire, une institution où l'on accorde de la valeur à ce qui ne sert plus, à ce qui peut ou va disparaître mais qui présente évidemment une certaine valeur informationnelle (VOLPER, 2018 : 11). Cela s'explique par plusieurs projets qu'il conçoit pour solutionner les problèmes liés à ses collections et par ses plusieurs réalisations scientifiques. C'est dans cette perspectives que le projet dénommé PROCHE a vu le jour en 2013 (MRAC, 2023 : 5).

Nous sommes membre de ce projet où les chercheurs de l'IMNC et ceux du MRAC travaillent en collaboration depuis Janvier 2023. Sa mission consiste à étudier les provenances de 83.234 objets lesquelles sont douteuses du fait que ces objets présentent beaucoup de lacunes entre autres la non intégralité des informations sur leurs biographies historiques.

Cependant, vu le volume et la nature du travail, nous 5 chercheurs de l'IMNC, nous nous sommes choisi chacun une thématique en tenant compte de la cartographie de manque et de carence d'objets dans nos collections.

Il s'agit des thèmes suivants :

- Contexte d'acquisition des instruments de musique du peuple Sengele ;
- Contexte d'acquisition des objets de la dot des Bakuakalonji ;
- Contexte d'acquisition des masques des Leele ;
- Contexte d'acquisition des objets du pouvoir des Woyo ;
- Contexte d'acquisition et fonctionnalités des instruments de musique traditionnels des Tetela.

La durée du projet est de 3 ans, et chacune de ces années renferme deux phases dont la première est exécutée au MRAC pour fouiller les

informations y relatives dans son patrimoine archivistique (dossier d'acquisition des objets, fiches photographiques des objets, les archives de personnes liées à la collecte des objets, etc.) et la seconde dans les communautés locales qui les auraient produits, afin de les interroger sur leur contexte d'acquisition. Notons que, seuls les objets collectés à la période coloniale sont concernés.

Par ailleurs, nous nous sommes fait accompagner des photos d'objets pour une bonne souvenance de l'histoire.

Il est vrai que vu le nombre d'années passées, les générations actuelles ne nous donneraient pas les informations voulues en détails. Cependant, le peu des vérités que nous recueillions d'elles nous aideraient à déduire les faits pour retracer le contexte dans lequel les objets examinés ont quitté leurs communautés productrices pour le MRAC, afin de répondre aux différentes discussions sociales et politiques qui surgissent aujourd'hui sur la question.

Les résultats de ces recherches éclaireraient la commission qui travaille sur la restitution des objets congolais en cas de nécessité.

Cet état de chose prouve encore une fois que les traditions orales ou archives orales ont joué et continuent à jouer un rôle incontournable exemple pour règlement de ce conflit qui date de plusieurs siècles.

À l'IMNC, les traditions orales ont servi à la production des fiches photographiques et d'autres documents afin de faire parler ses différentes collections.

La sagesse africaine considère les traditions orales comme l'un des principaux fondements de la société ; elles apparaissent comme une source historique importante. La parole historique est antérieure aux documents écrits. Presque toute l'histoire du monde a été dite avant d'être écrite. Même la Bible et le coran, ont fait l'objet d'une tradition orale avant d'être consignés par écrit. À la différence du document écrit qui est un acte collectif : dans une société communautaire, aucun acte ne peut échapper à l'appréciation de la communauté dont il émane. Les traditions orales utilisées toutes seules sont une source historique incomplète et incertaine. Notre passé est fait de documents traditionnels oraux (BOKONGA EKANGA BOTOMBELE, 1978 : 17).

Parmi les formes des traditions orales précitées, la musique est l'élément le plus important des traditions orales.

II. Le congolais face à la musique traditionnelle

La musique est l'art de combiner les sons d'après des règles, les variables selon les lieux et les époques et aussi l'ensemble de sons rappelant la musique, c'est-à-dire bruit, harmonie, mélodie et murmure (*Dictionnaire Petit Robert, 2002 : 1968*).

II.1. Initiation du Congolais à la musique

En Afrique, la musique joue un rôle prépondérant, elle atteint toutes les facultés de l'homme (Gryseels, ...104)

En République Démocratique du Congo, l'enfant subit une formation musicale systématique dès sa naissance, bien qu'il s'agisse plutôt pour lui d'une assimilation passive (GANSEMANS, 1978 : 74).

Dans nos cultures archaïques, c'est surtout la mère qui met en premier lieu l'enfant en contact avec la culture musicale de son peuple, laquelle sera absorbée par l'enfant, par voie empirique. Sur le dos de sa mère, l'enfant est présent à toutes ses activités journalières, soit qu'elle lave les vêtements dans le fleuve, soit qu'elle travaille au champ ou qu'elle pile du manioc en chantant des chansons typiques pour rythmer ou pour alléger son travail (GANSEMANS,... : 74).

Une autre étape d'initiation de l'enfant à la musique, c'est dans la berceuse. Elles présentent dans toute l'Afrique centrale et occidentale des caractères identiques, la morphologie de ces chants est assez simple et la mélodie tourne autour de deux à trois tons. Ce qui les rapproche du langage parlé. De pareilles chansons mi-parlées et mi-chantées développent lentement la compréhension de certains aspects musicaux ; parmi ceux-ci, la distinction entre les tons différents est essentielle tant pour le langage chanté que pour le langage parlé qui, lui aussi, est basé sur la différence de hauteur de ton (GANSEMANS,..... : 74).

C'est dans les circonstances précitées que l'enfant fait ses premières expériences musicales et est initié inconsciemment au rythme musical. C'est ainsi qu'une fois atteint un certain âge, il sera capable de participer

activement à la vie musicale et il ne sera plus l'auditeur. Mais il deviendra un membre valable du groupe musical de son entourage.

Le tambour est aussi un texte car l'essentiel pour un texte c'est le message qu'il communique. Il communique le message que seuls les initiés peuvent saisir (WEMBOLOWA KASONGO, 2022, 16h 28). De ce fait, le tambour est à la fois un instrument de musique et un texte tout dépend des circonstances dans lesquelles il est joué car il est employé dans de nombreuses circonstances de la vie de la communauté.

En général, chaque village dispose ses spécialistes batteurs de tam-tam. Dans les sociétés traditionnelles, le tambour sert à la transmission à distance des messages. C'est le tam-tam-téléphone. Le batteur d'un village communique le message à celui du village suivant, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le message arrive à destination. Ce rythme se manifeste aussi comme une forme d'expression artistique.

II.2. Impact du langage chanté

Le mode oral est plus partagé par rapport au mode scribal car celui-ci est réservé à un groupe de gens instruits et véhicule plus de vérité par rapport au mode de la scribalité. Cette dernière ne sait pas dire clairement l'émotion et l'intention de l'auteur.

Le mariage de la parole et des gestes crée une harmonie souhaitable pour comprendre l'interlocuteur.

La musique contribue à l'épanouissement intégral de l'homme. La musique est l'expression la plus profonde de l'âme. Plus la culture est chantée, plus il y a la facilité de rédemption et de transmission de génération en génération. Quoi que le phénomène musical soit une question d'initiation, elle est aussi innée. La musique est elle-même la culture congolaise en dépit du message qu'elle transmet. Elle lui donne l'habitude de s'exprimer librement et de découvrir son être profond.

À travers la musique, l'homme se relie au monde visible et invisible, à la nature et à l'univers tout entier. Ainsi, il se confirme comme un véritable homme de culture : le plus souvent, la musique s'accompagne des chants, de la danse, des gestes, des chants et de la chorégraphie. Ces

événements sont significatifs. Ils communiquent un message, sensibilise rapidement et véhiculent la culture (Gryseels ,... : 104)

Chaque tribu a sa musique, sa danse et son rythme qui la caractérise. On peut distinguer la musique d'agrément, jouée par exemple autour d'unealebasse de vin de palme, et la musique de circonstance qui intervient à l'occasion de certains événements de la vie tels que :

- Naissance
- Guerre
- Initiation
- Avertissement
- L'intronisation d'un chef coutumier
- Séparation
- Proposition de mariage
- Mariage
- Sortie de jumeaux à la maternité
- Stimulation
- Décès.

II.3. Impact du langage tambouriné

De par la définition de la musique, elle fait référence à tout ce qui rappelle la musique : le son, le bruit, l'harmonie, la mélodie et le murmure.

Par-là, nous comprenons que le langage tambouriné aussi relève de la musique dite instrumentale.

Jadis, le son d'un tambour était l'annonce des différents événements de la vie tant heureux que malheureux. Il est aussi un moyen de transmission de notre culture du fait que le son à produire et le rythme sont eux-mêmes l'expression de nos cultures. C'est le rythme que l'on donne au tambour qui détermine l'événement qui se produit dans le village comme le décès, la naissance, l'intronisation d'un nouveau chef coutumier, le mariage ou simplement le rassemblement des gens du village.

Dans l'Afrique traditionnelle, la musique et la danse ne sont pas seulement des divertissements. Elles constituent le meilleur moyen d'extérioriser des émotions, des sentiments individuels ou souvent collectifs dans le contexte de la vie religieuse, sociale et économique

comme le tambour à fente. La transmission de message consiste alors en une succession des tons hauts et des tons bas. Le tambour à fente est l'instrument des transmissions par excellence en Afrique centrale. Il appartient généralement aux chefs locaux. Plus le tambour est grand, plus le son porte loin. Les messages peuvent être transmis aussi bien dans un village qu'à de grandes distances. Deux parois d'épaisseurs différentes produisent des tonalités différentes, ce qui permet de transposer des mots de la langue parlée en langage tambourin (Gryseels,... : 104).

La République Démocratique du Congo est réputée comme creuset de la musique en Afrique centrale (IBONGO GULINGULA, 2013 : 1).

III. Quelle attitude faudrait-il avoir face aux traditions orales ?

Sous ce point nous aimerions commencer par donner les désavantages des traditions orales d'une manière générale et de la musique traditionnelle en particulier, avant de donner les pistes de solutions pour leur production et leur conservation.

III.1. Désavantages des traditions orales

Généralement, les traditions orales sont précaires. Ne dit-on pas que quand un vieillard meurt c'est toute une bibliothèque de connaissances qui brûle ?

D'une manière générale, les traditions orales présentent les risques que voici :

1. Les sociétés africaines ont un caractère oral parce qu'elles fonctionnent essentiellement sur le mode rural et tribal ;
2. Le risque de la disparition de certaines valeurs par oubli ;
3. Le mode de transmission dépend de l'humeur ou du sentiment de diseur des contes. Il peut déformer l'information pour raison d'intérêt personnel ou dans l'intérêt de son groupe d'appartenance ;
4. La non initiation des jeunes au savoir causée par la modernisation ;
5. L'exode rural des détenteurs du savoir. Aujourd'hui les gens quittent les villages pour habiter dans des grandes villes, y compris les chefs coutumiers et les sages des villages.

En ce qui concerne la musique traditionnelle, ses risques sont liés à son support d'information et la mauvaise conservation ou le manque d'un regard particulier sur les exigences de son support.

III.2. Suggestions

La musique traditionnelle est une tradition importante pour reconstituer l'histoire de notre pays.

Elle est le mode de transmission des connaissances de la culture le plus utilisé, en République Démocratique du Congo à cause de la capacité de rétention et de réduction d'heure de consultation. Elle doit bénéficier d'un regard particulier pour sa conservation afin que l'on ne perde pas cette richesse si grande que nos ancêtres nous ont léguée.

Il y a une convention destinée à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans lequel s'inscrit la musique comme l'un de ses éléments fondamentaux. Le produit de cette convention adoptée par la conférence générale de l'UNESCO à sa session de 2003 et entrée en vigueur en 2006. Cette convention compte 4 objectifs à savoir (BOKOVA, 2012 : 5) :

- La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (par des archivistes) ;
- Le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;
- La sensibilisation, au niveau local, national et international, à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
- La coopération et l'assistance internationale.

Ces quatre points soulevés par l'UNESCO sont à observer et/ou à pratiquer afin de donner une longue vie à la musique traditionnelle en réunissant les conditions qui permettraient une bonne conservation de ses supports d'information qui sont si fragiles.

En outre, nous disons qu'il faudra développer des politiques nécessaires pour que les Congolais prennent connaissance de leur existence et de leur importance pour avoir intérêt à les auditionner et/ou les visualiser et la conservation des archives vivantes par l'amélioration de conditions de vie dans différents villages de la République démocratique du Congo pour mettre fin à l'exode rural.

Conclusion

Les traditions orales ou archives orales / vivantes seules peuvent suffire pour la transmission de nos valeurs africaines. La musique est innée dans le chef des Congolais, l'information chantée facilite la rétention et la transmission de génération en génération. La visualisation ou l'audition de la musique traditionnelle est d'une grande importance pour connaître nos différentes valeurs congolaises.

Bibliographie

I. Ouvrages

- BOKANGA BOTOMBELE EKANGA, *Politique culturelle de la République du Zaïre*, Paris, 1975.
- Dictionnaire Petit Robert, Paris, 2002, 2949p.
- GUIDO GRYSSELS, *Nature et culture en République du Congo*, éd. MRAC, Tervuren, 159 p.
- IBONGO GULINGULA, *Archives photographiques et mémoire de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, 2012, 54p.
- IBONGO GULINGULA, *Les instruments de musique et de communication de la R.D.Congo*, éd. AGB, Kinshasa, 2013, 37p.
- IRINA BOKOVA, *Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente*, UNESCO, 2012, Paris, 96 p.
- Julien VOLPER, *Art sans pareil*, MRAC, Belgique, 176p.
- MRAC, *Étude de provenance (PROCHE)*, 2023, 18p.
- MUDIM'BANI YAMBU KAMBEMBELE, *Émergence de la scribalité et enjeux sociaux*, 2017, 107p.
- UNESCO, *Liste du patrimoine culturel immatériel*, éd. UNESCO, 2012, 96p.

II. Sources orales

- Vincent WEMBOLUA KASONGO, *Licencié en Sociologie*, consulté le 20/07/2022.
- MUDIM'BANI YAMBU KAMBEMBELE, Professeur du séminaire de problématique de l'oralité et de scribalité/DEA, Consulté le 20/06/2022.

- ETIENNE TSHIMANGA KUTANGUDIKU, Professeur du séminaire de problématique de l’oralité/DEA, consulté le 15/05/2022.